

Ph.G/FM/MJ - 6806

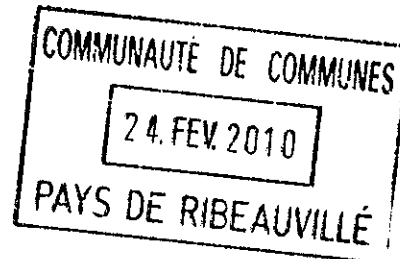
Munster, le 19 février 2010

Dossier suivi par :  
Frédéric MONIN-GUENOT

Monsieur le Président  
SCoT Montagne Vignoble Ried  
Mairie de Bennwihr

Objet :  
Avis sur le SCoT Montagne Vignoble Ried

68630 BENNWIHR



Monsieur le Président,

Par courrier du 19 novembre 2009, vous nous avez transmis pour avis le projet de SCoT arrêté du territoire Montagne Vignoble Ried.

Les éléments transmis ont été examinés par la Commission Urbanisme du Parc lors de sa séance du 18 janvier 2010. Les conclusions de la Commission ont été rapportées au Comité Syndical du Parc lors de sa séance du 15 février pour délibération.

Lors de ces séances, il a été souligné la grande qualité du travail que vous avez engagé ainsi que les efforts particuliers déployés par le Syndicat Mixte Montagne Vignoble Ried dans l'élaboration d'un projet de territoire portant une ambition affirmée en faveur du développement durable et d'outils spécifiques, précis et adaptés. Aucune contradiction majeure n'a été relevée ni avec la 2<sup>ème</sup> Charte du Parc, aujourd'hui en vigueur, ni par anticipation avec la 3<sup>ème</sup> Charte, actuellement soumise à l'enquête publique.

Certains points ont néanmoins été plus particulièrement débattus :

- le cas particulier fait de la commune de Labaroche : le contexte particulier de cette commune caractérisée par une absence de point de centralité fort et un habitat diffus, laisse présumer que celle-ci ne sera pas en mesure de répondre aux objectifs généraux du SCoT avant son échéance. Le projet de SCoT propose donc des mesures qui lui sont adaptées. Leurs modalités d'application pourraient être affinées avec l'appui du Parc.
- le report au SCoT de contournements routiers, précédemment inscrits au Schéma Directeur : une interrogation a été émise concernant la disponibilité effective des emprises nécessaires aux contournements de Kaysersberg et du Bonhomme. Après vérification, seul la faisabilité du contournement du Bonhomme semble encore poser question.
- Le renforcement du pôle urbain de Kaysersberg en limite ouest du ban communal de Kientzheim : bien qu'offrant une nouvelle perspective de développement à la commune de Kaysersberg, très contrainte par le relief, ce projet concerne une coupure verte identifiée sur la Carte des sensibilités paysagères majeures en annexe du Document d'Orientations Générales ainsi qu'au projet de Plan du Parc (3<sup>ème</sup> Charte). Cette coupure verte est la dernière présente à partir de Sigolsheim en direction du fond de vallée sur près de 10 km. Elle revêt donc une importance particulière tant d'un point de vue paysager, qu'au regard des continuités écologiques.
- La prise en compte des trames vertes et bleues : le schéma élaboré par les services de la Région Alsace, repris en annexe du Document d'Orientations Générales, constitue une bonne base de travail, mais pourrait être affiné avec l'appui du Parc.

Algérie  
Amérique  
Andalois  
**Ballons des Vosges**  
Bretagne de la Seine normande  
Bretagne  
Brière  
Champagne  
Causse et marais d'Occide  
Causses du Quercy  
Carnarossa  
Corse  
Côte d'Azur  
Cévennes françaises  
Grands Causses  
Guyane  
Haute-Normandie  
Haute-Normandie  
Haute-Normandie de Cotentin  
Landes de Gascogne  
Livarots-Foix  
Midi-Pyrénées-Touraine  
Normandie  
Normandie  
Midi-Pyrénées  
Midi-Pyrénées de Cotentin et de Sessin  
Martinique  
Massif des Vosges  
Midi-Pyrénées en Limousin  
Montagne de Reims  
Nord d'Ardèche  
Normandie  
Normandie en Méditerranée  
Normandie-Maine  
Oise - Pays de France  
Pays de France  
Périgord Limousin  
Pilat  
Pyrénées Catalanes  
Pyrénées  
Savoie-Escaut  
Tercens  
Vendée  
Vexin français  
Volcans d'Auvergne  
Vosges du Nord

Maison du Parc 1 cour de l'Abbaye 68140 Munster  
Téléphone 03 89 77 90 20 Télécopie 03 89 77 90 30  
secretariat@parc-ballons-vosges.fr  
www.parc-ballons-vosges.fr



Pour ces raisons, et conformément à la délibération du Comité Syndical du Parc du 15 février 2010, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges émet un avis favorable sur le projet de SCoT Montagne Vignoble Ried, assorti des recommandations suivantes :

- Concernant la commune de Labaroche, la réduction du périmètre d'urbanisation prescrit par le SCoT, pourrait être appuyé sur un diagnostic agricole préalable permettant d'identifier les terres à forte valeur agricole. Pour ce faire, l'outil de diagnostic agricole communal élaboré par le Parc pourrait être utilisé. Par ailleurs, la protection éventuelle de certains micro-boisements devrait être décidées en intelligence avec le GERPLAN,
- Vérifier la faisabilité réelle du contournement du Bonhomme,
- Veiller particulièrement au maintien des continuités écologiques en cas d'aménagement de la limite ouest du ban communal de Kientzheim, ainsi qu'à la qualité paysagère des futures réalisations,
- Affiner le réseau des trames vertes et bleues à l'appui du Schéma de la Biodiversité actuellement en cours d'élaboration par le Parc.

Ces recommandations n'ont pas valeur de réserves.

Compte tenu de la volonté de concertation et de co-construction affichée tout au long de l'élaboration du projet de SCoT, je vous informe aussi que le Parc accompagnera, dans la mesure de ses moyens, le Syndicat Mixte Montagne Vignoble Ried dans la mise en œuvre de son projet.

En ce qui concerne les domaines de l'urbanisme, votre référent Parc est M. Frédéric MONIN-GUENOT.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

*Carthage*

Le Président

Philippe GIRARDIN